

CHARTRE D'ENGAGEMENT
RESEAU DES PLATES-FORMES
BATIMENT-ENERGIE GRENELLE



PREAMBULE

Le bâtiment est un système particulièrement complexe avec de très nombreux acteurs qu'il importe de faire travailler ensemble : la recherche fondamentale et appliquée, l'industrie, la formation, la démonstration, les entreprises de prestations intellectuelles, les grands constructeurs et l'artisanat. Afin de répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement il convient de passer, comme l'a fait l'industrie automobile dans les années 1980, vers des logiques de plateaux où se retrouvent les acteurs.

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle suivent la même logique. Leur objectif est double :

- **Participer à la mutation du secteur du bâtiment** et répondre aux objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- **Développer au niveau local un potentiel économique important** sur les différents aspects du bâtiment durable et au niveau national et international concernant les spécialités propres à chaque plate-forme.

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle ont quatre missions principales :

- **Le transfert de la recherche et du développement** : transfert technologique, validation des travaux en laboratoire, phases de tests des nouveaux produits pour les professionnels et accélération de l'amenée vers le marché de nouveaux produits et services ;
- **La démonstration** : dissémination des « bonnes pratiques », formation sur projet et exemplarité ;
- **La création et le développement d'entreprises** : partage des savoirs et des compétences au niveau local mais aussi national et dynamisation du tissu entrepreneurial local ;
- **La formation** : formation initiale et continue à tous les niveaux (formation de formateurs et labellisation de formations incluses).

Ces plates-formes partagent **un tronc commun** et **possèdent chacune une spécialité** : thématique ou climat spécifique. Ces structures doivent bâtir un réseau « centré » au niveau local concernant leur tronc commun (action générale sur tous les intervenants de la filière) et au niveau national concernant leur spécialité (rôle de référent et de fédérateur sur une thématique).

A l'origine des plates-formes, les partenaires sont divers : majors du bâtiment, TPE et PME locales, syndicats et fédérations professionnelles, pôles de compétitivité et d'innovation, organismes de recherche et de formation publics, centres techniques et laboratoires publics et privés, chambres consulaires, clusters, grappes d'entreprises, collectivités territoriales, etc.

La richesse et la diversité de ces acteurs montrent que leur simple coopération ne suffit pas. Les plates-formes sont de véritables maîtres d'œuvre qui peuvent alors déléguer certaines actions. Ce sont également des guichets uniques sur leur territoire qui permettent de rediriger tout professionnel vers l'acteur qui peut répondre à son besoin.

Les plates-formes **s'inscrivent pleinement dans la logique du Grenelle de l'environnement** tout en s'adaptant à la structure très éclatée de la filière du bâtiment.

La structuration du réseau des plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle correspond à la vision développée par l'ADEME, le CSTB et OSEO pour accélérer la mutation de la filière bâtiment et contribuer à la mobilisation des professionnels.

1. FONCTIONNEMENT EN RESEAU

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle s'engagent à un fonctionnement en réseau national dans un but de coordination de leurs initiatives.

Le réseau des plates-formes est en charge d'établir un programme de travail commun, d'initier des partenariats entre deux ou plusieurs plates-formes, pour la recherche de financement, la participation à des appels d'offre de recherche-développement, pour des opérations conjointes de communication ou de diffusion de la connaissance, la création de formations, etc.

Des réunions thématiques (formation, création d'entreprise, veille internationale par exemple) peuvent être organisées et font appel aux personnes compétentes au sein des plates-formes, en fonction des besoins identifiés.

Le réseau a également pour vocation d'établir une **stratégie d'action collective** et d'orienter les actions de l'ensemble des plates-formes. Chaque plate-forme ne peut être représentée que par une seule personne afin de garantir l'équité des décisions communes prises par et pour le réseau.

Ce réseau offre la possibilité d'entrer en relation avec des équivalents au niveau européen.

Concernant l'organisation d'un tel travail en réseau, une direction de coordination tournante sera mise en place dans un premier temps. Elle permettra d'assurer la coordination sans budget dédié. Il y aurait ainsi une première coordination simple qui précéderait l'établissement d'une structure de coordination avec un chargé de mission dédié. Cette coordination bénéficiera du soutien scientifique et technique du CSTB dans le cadre d'une feuille de route à définir avec le CSTB. Les solutions de financement possibles seront à étudier au sein du réseau.

Les items de la mission de coordination sont les suivants :

- Planification des réunions, ordres du jour et comptes-rendus ;
- Coordination des actions (organisation d'événements groupés, calendrier commun des événements, etc.)
- Coordination au niveau des appels à projets ;
- Maillage des forces des différentes plates-formes ;
- Coordination avec d'autres réseaux ;
- Représentation et porte-parole ;
- Lobbying et recueil d'information auprès des organismes financeurs ;
- Affichage du réseau vis-à-vis des projets européens et lobbying ;
- Représentation internationale et veille.

De manière générale il s'agit de mettre en commun des moyens pour la coordination et la représentation du réseau.

2. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE ET THEMATIQUE

Chaque plate-forme définit, en relation avec les autres, **sa couverture thématique ou par type de climat** ainsi que, le cas échéant, son territoire d'action, pour viser à une complémentarité entre l'offre des différentes plates-formes.

Les domaines d'excellence thématique de chaque plate-forme sont cohérents avec les points forts du tissu territorial en matière d'économie, de recherche et de formation.

Chaque plate-forme est tête de file, ressource ou « leader » sur une ou plusieurs thématiques déterminées en amont de la signature de la charte et précisées dans la charte. Lorsqu'un projet leur est présenté relevant en partie de la spécialité d'une ou plusieurs autres plates-formes, elles s'engagent à se mettre en lien avec celles-ci.

Les thématiques générales sont développées par l'ensemble des plates-formes et peuvent faire l'objet d'actions menées en collaboration entre plusieurs plates-formes. Des programmes d'animation généraux peuvent être établis au sein du réseau et diffusés sur l'ensemble des plates-formes (exemple : tour de France sur une thématique, organisé dans les territoires par les différentes plates-formes).

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle signataires de la charte constituent un réseau cohérent de structures à destination du bâtiment. L'entrée dans le réseau de nouveaux acteurs sera faite par cooptation de l'ensemble des signataires de la charte, dans la mesure où ces nouveaux acteurs répondent à l'ensemble des critères de la présente charte et proposent une articulation (territoire et spécialité) en cohérence avec les autres plates-formes déjà investies.

3. RECHERCHE, DEVELOPPEMENT & INNOVATION

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle **s'engagent à contribuer au transfert des travaux de recherche et développement dans leur domaine de spécialité**. *In fine*, le rôle des plates-formes est de favoriser la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés et services.

Pour cela elles apportent leur soutien aux partenaires, institutions de recherche et développement et laboratoires reconnus dans leur domaine. Elles ou éventuellement leurs partenaires proposent à cette fin des services de transfert technologique, de tests pour validation des travaux en laboratoires et d'accélération de l'amenée vers le marché de nouveaux produits et services.

Les plates-formes s'engagent à être partenaires de projets de recherche collaboratifs, soumis à des appels à projets des pôles de compétitivité, de l'ANR, du PCRD, etc. Dans chacun de ces projets de recherche, les plates-formes s'engagent sur la participation d'entreprises privées.

Les plates-formes s'engagent à ce que leurs travaux de recherche et développement puissent faire l'objet de travaux de masters de recherche ou de thèses, ainsi que de publications dans des revues scientifiques.

Le réseau des Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle n'a pas vocation à labelliser les projets, mais doit encourager les collaborations entre partenaires, au niveau régional, inter-régional, voire international. Le réseau est une ressource pour la recherche de partenariats. Pour ce faire, elles ont

une obligation d'information de leur réseau (national et local) sur leurs projets de recherche et développement en cours.

Le réseau des plates-formes s'engage à créer un comité scientifique ayant un rôle consultatif au niveau du réseau. Ce comité aura pour but de rendre un avis sur l'ensemble des projets de recherche et développement dans lesquels les plates-formes s'impliquent. Le rôle de référent scientifique du CSTB en appui de ce comité sera défini dans la feuille de route prévue au point 1 de la charte.

Les missions de R&D-innovation des plates-formes, et le principe de fonctionnement en réseau sont cohérents avec les actions développées par l'ADEME : soutien à la recherche et à l'innovation, en particulier avec le Programme des Investissements d'Avenir et opérations de démonstration PREBAT sur des bâtiments BBC ou BEPOS, neufs ou réhabilités, avec l'aide des régions.

4. DEMONSTRATION

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle s'engagent à participer à des opérations de démonstration, dans le cadre de projets réels de construction ou de rénovation durable.

Les outils de démonstrations peuvent être considérés à 3 niveaux :

- Matériaux ;
- Showrooms (en liaison avec les industriels) ;
- Bâtiments démonstrateurs pour le neuf et la rénovation, en amont (essais, recherche et développement) et en aval (démonstration et formation sur de nouveaux produits).

Elles s'engagent à produire un cahier des charges pour sélectionner les matériaux, systèmes ou projets à exposer dans le cadre de leur rôle de démonstration.

La formation et la démonstration sont deux fonctions qui ont vocation à être associées : les opérations de formation doivent pouvoir utiliser les outils de démonstration.

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle s'engagent :

- à documenter les projets de démonstration sous une forme commune permettant de donner un accès facile aux projets réalisés dans les différentes plates-formes ;
- à faire connaître aux expérimentateurs les démarches permettant de faciliter :
 - o l'accès des solutions innovantes à l'assurance construction ;
 - o leur prise en compte dans les réglementations.

Les outils de démonstration peuvent également servir de support aux activités de transfert de R&D de la plate-forme propre ou de toute autre Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle s'engagent également à ce que ces **opérations de démonstration** fassent l'objet d'une **large communication** en direction des professionnels et des entreprises concernées, ainsi que **du grand public**. Elles s'engagent à organiser des manifestations (cycles de conférences, séminaires, colloques, etc.) à destination des professionnels et du grand public.

5. CREATION ET DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle jouent un rôle de soutien à la **création et au développement d'entreprises sur leur territoire** et au niveau national concernant leur spécialité.

Les plates-formes s'engagent à établir des partenariats avec des pépinières ou incubateurs d'entreprises existants, ou même à en créer, pour faciliter la création et la montée en puissance d'entreprises compétentes dans leur domaine de spécialité. Elles s'engagent ainsi à proposer des locaux pour héberger ces entreprises.

Les plates-formes accompagnent les entreprises de leur territoire ou dans leur domaine de spécialité vers le marché :

- Elles offrent des services adaptés d'accompagnement amont et aval : aide au montage de dossier, de plans d'affaires, étude de marché, etc. ;
- Elles mettent à disposition des ressources documentaires pour que les porteurs de projets puissent accéder à une veille actualisée, en particulier sur les normes et réglementations en vigueur dans leur domaine de spécialité ;
- Elles recueillent les demandes exprimées par des porteurs de projets et les mettent en relation avec les structures nationales, régionales, départementales ou locales (ARI, incubateurs, agence de développement, OSEO, etc.) susceptibles de les aider dans leur création d'entreprise ;
- Lorsque cela est pertinent, les plates-formes mettent les porteurs de projets en relation avec les organismes certificateurs le plus en amont possible des projets afin de faciliter l'accès au marché ;
- Elles s'engagent à proposer un service de propriété intellectuelle pour valoriser les technologies ;
- Elles mettent les entreprises en relation avec des structures d'investissement.

6. FORMATION

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle s'engagent à élaborer et organiser des formations dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments.

Ces formations pourront relever de la formation initiale diplômante, en relation avec des institutions de formation existantes partenaires de la plate-forme. Les programmes de formation pourront également relever de la formation continue diplômante ou qualifiante, ainsi que la formation par apprentissage.

Les plates-formes assurent également le **rôle de formation de formateurs dans leur domaine de spécialité**. Ces formateurs pourront constituer des relais opérationnels dans les autres territoires que ceux couverts par la plate-forme.

L'ensemble de ces formations se développera en relation avec la recherche et le développement, ainsi qu'avec l'encouragement à la création d'entreprise et la démonstration, sous la forme de chantiers-école (grâce aux outils de démonstration) ou de stages. Elles seront les plus concrètes et opérationnelles possibles.

Ces formations concernent un public large : professionnels mais aussi maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, formateurs, etc.

Chaque plate-forme doit recevoir l'information de l'organisation de ces formations de sorte que le réseau des plates-formes puisse de manière globale établir des programmes complets et cohérents de formations en fonction des niveaux.

Les plates-formes doivent travailler avec les autres acteurs (Pôle de compétitivité, etc.) et être le relais des dispositifs développés par les représentants professionnels (FFB, CAPEB, UNSFA, etc.) afin d'être une antenne territoriale visible pour tous les acteurs.

Les initiatives soutenues par l'ADEME dans le domaine de la formation et de l'information des entreprises : plates-formes de formation PRAXIBAT, réseau des centres de ressources BEEP (Bâti Environnement Espace Pro) pour la qualité environnementale du cadre bâti, sont cohérentes avec le fonctionnement en réseau des Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle.

A plus long terme, le réseau des plates-formes doit permettre un échange d'informations permettant notamment **une mutualisation des contenus des formations**. Il peut également permettre des échanges de formateurs. Les plates-formes (ou les lieux de formation qui leur sont associés) deviennent alors tous des sites de formation pour l'ensemble des domaines de spécialité des plates-formes, ce qui permet notamment un rapprochement de l'offre de formation vers les artisans.

7. ADMINISTRATION ET FINANCEMENT

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle doivent avoir **à terme une direction clairement affichée et organisée au sein d'une structure juridique reconnue comme personne morale** (entreprise, ex : SAS ; Association ; GIE ; établissement public).

La gouvernance des plates-formes est composée à minima d'un Conseil d'Administration, d'un conseil scientifique et d'une direction générale.

Les plates-formes s'engagent à ne pas dépasser un volume de subventions publiques égal à 50%, moyenné sur 5 ans, du fonctionnement total de la plate-forme, exception faite des activités non commerciales de type service public qui peuvent bénéficier d'un taux supérieur.

La contribution des entreprises peut se faire par la vente, par les plates-formes, de prestations technologiques, la vente de formations, l'organisation de séminaires ou de journées techniques, etc. Ces prestations technologiques ne peuvent en aucun cas être vendues en dessous des prix du marché afin de ne pas créer de concurrence déloyale vis-à-vis d'organismes ou d'entreprises présents sur le segment concerné.

En aucun cas les plates-formes ne peuvent se substituer à des acteurs du bâtiment traditionnellement présents dans les projets de construction.

Le financement des plates-formes pourra faire appel à la taxe d'apprentissage, perçue directement ou par l'intermédiaire d'établissements partenaires éligibles, à l'autofinancement (droits de formation, contrats de recherche-développement), aux cotisations de leurs membres, au mécénat

d'entreprise, aux aides publiques de l'Union Européenne, de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'au soutien du Programme « Investissements d'Avenir ».

Les plates-formes s'engagent à mettre en place une démarche visant à accroître continuellement **leur autonomie financière**, à trouver un modèle économique pour leur fonctionnement et à mettre en place un système de management de la qualité.

Les plates-formes mettent en place un organe de coordination et d'orientation en charge notamment des relations avec le réseau des plates-formes, mais également avec leurs partenaires publics et privés (collectivités territoriales, ADEME, pôles de compétitivité, Plan Bâtiment Grenelle, etc.) en vue d'assurer des visions stratégiques partagées et de renforcer les synergies entre programmes.

8. ANIMATION DES INITIATIVES LOCALES

Inscrites dans le tissu local et régional, les plates-formes s'engagent à participer aux dynamiques territoriales et à intervenir dans le cadre des programmes et initiatives lancées par les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les syndicats professionnels, les clusters, les grappes, en relation étroite avec le tissu économique local (bassin d'emploi) et régional.

L'organisation de manifestations a pour but d'informer, de diffuser, et surtout de réunir les professionnels autour de thématiques techniques, organisationnelles, transversales ou non, dans le but de permettre à l'ensemble des acteurs d'acquérir de l'information, des connaissances, du savoir faire.

Les plates-formes ont également un rôle d'observatoire de la construction et de la rénovation durables à intégrer avec les réseaux existants pour ne pas créer de doublons (réseau BEEP/QECB, intercluster, etc.) Dans l'idéal, quand l'implantation géographique s'y prête, la plate-forme pourrait héberger les chargés de mission de ces réseaux.

A titre d'exemple :

- L'organisation de manifestations est diffusée au réseau de plates-formes et chaque plate-forme tient à jour un calendrier des manifestations prévues en région ;
- L'organisation de visites de sites pilotes, de projets exemplaires fait partie des missions d'animation ;
- Les plates-formes s'engagent, quand elles le peuvent, à organiser des déplacements mutualisés pour les acteurs de leur région, sur les manifestations organisées par les autres plates-formes et qui susciteraient un intérêt fort pour une quantité suffisante d'acteurs.

9. RELATION AVEC LES TPE, PME & ARTISANS

Les TPE, PME et artisans sont un vecteur essentiel pour la diffusion des bonnes pratiques et pour la croissance du marché. Les plates-formes s'engagent à accompagner leur développement et à les associer étroitement à leurs actions en tant que partenaires et bénéficiaires des formations, des programmes de recherche-développement, des opérations de démonstration.

Les plates-formes sont **des lieux d'échange d'expérience, de partage de la connaissance et des savoir-faire, de mise en relation entre les TPE, PME et artisans d'une part et les grandes entreprises** d'autre part, ainsi qu'entre les entreprises, les personnes formées et les chercheurs.

Les TPE, PME et artisans peuvent être adhérentes des plates-formes (cas d'une association) mais également actionnaires (cas d'une SAS), et clientes des plates-formes.

Les plates-formes fournissent une aide aux TPE, PME et artisans dans la mise en place de projets innovants et facilitent la mise en relation avec les acteurs de l'innovation au niveau local et national.

Les TPE, PME et artisans sont encouragés à être partenaires de projets de recherche, peuvent également être intervenants lors de manifestations organisées par les plates-formes afin par exemple de diffuser des informations concernant des innovations. En ce sens, les PME sont à la fois des ressources et des cibles.

La présence de représentants des TPE, PME et artisans dans les organes de direction (CA, CS, ou Comité de coordination) est souhaitable.

Les TPE, PME et artisans du secteur de la construction étant de natures très différentes quant à leurs dimensions mais aussi en ce qui concerne leur activité, les services apportés par les plates-formes seront différenciés entre les entreprises de production de matériaux et les entreprises liées à la mise en œuvre (y compris prescription, bureau d'étude, etc.)

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte les thématiques et les zones géographiques des plates-formes.

A/ Entreprises de produits de construction

Sur leur zone géographique et en ce qui concerne leur thématique, les plates-formes, conformément au chapitre 3) *Création et développement d'entreprises*, accompagneront les entreprises dans leurs développements, principalement en ce qui concerne les développements de produits (R&D), la propriété industrielle, la certification et les développements de marché. Cet accompagnement concernera le montage de dossiers (p.ex. programme R&D, certification), la recherche de partenariat ou encore les recherches de financements.

B/ Entreprises liées à la mise en œuvre

Sur leur zone géographique et en ce qui concerne leur thématique, les plates-formes veilleront à ce que les entreprises puissent bénéficier des formations nécessaires (Chapitre 4) et à ce qu'elles participent aux projets démonstrateurs (Chapitre 2). Elles veilleront également à ce qu'elles puissent s'appuyer sur une expertise technique et économique (AMO) leur permettant d'une part, de répondre efficacement aux appels d'offre comprenant des matériaux innovants, d'autre part, de mener à bien les réalisations comprenant ces matériaux innovants.

Sur leur zone géographique et en ce qui concerne d'autres thématiques, les plates-formes se feront le relais des initiatives entreprises par les autres plates-formes. Sur leur thématique et dans d'autres zones géographiques, les plates-formes apporteront leur expertise à l'ensemble du réseau.

A l'instar des centres labellisés CRT, les plates-formes peuvent s'engager sur un nombre de PME rencontrées chaque année.

10. RELATION AVEC LES GRANDES ENTREPRISES

Les grandes entreprises peuvent être partenaires fondateurs des plates-formes, mécènes, clients ou partenaires, par l'intermédiaire de leurs propres laboratoires, des contrats de recherche-développement ou être clients ou partenaires des programmes de formation.

Les plates-formes s'engagent à fournir aux grandes entreprises un lieu de démonstration pour leurs produits tourné vers la recherche, la formation et/ou la sensibilisation (Chapitre 2).

Le réseau de plates-formes fournit aux grandes entreprises un lieu d'agrégation des données de leurs projets exemplaires facilitant ainsi le partage de la connaissance et des bonnes pratiques et ceci sans enfreindre aux règles de confidentialité en vigueur.

L'association de représentants des grandes entreprises soit dans les organes de direction (CA, CS, ou Comité de coordination) soit dans les organes consultatifs (comité des industriels) est souhaitable.

Le réseau de plates-formes associe les grandes entreprises au montage de projets collaboratifs utilisant les plates-formes à l'instar des projets des pôles de compétitivité et favorise la mise en contact avec les PME/PMI et start-up du secteur en valorisant les ressources territoriales proches.

SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle sont ainsi répertoriées :



Les structures juridiques n'étant pas toutes formalisées, les signataires peuvent être multiples pour une plate-forme, témoignant de la volonté des acteurs de s'engager dans cette démarche commune.

Fait à Paris, le 12/04/2012

Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°1
(Eco-matériaux):

Jean-Jacques BLANGY – Président du
CODEM Picardie




Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°2
(Ville et Aménagement durable):

Bernard SAINT-GIRONS – Président du PRES
UPE-Paris Est



Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°3
(Bâtiment à énergie positive):

Pierre-Etienne BINDSCHEP – Président
du Pôle Alsace Energivie

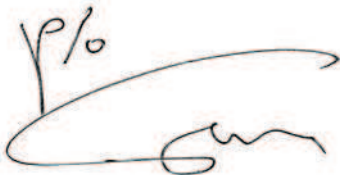


Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°4
(Climat atlantique, réhabilitation, processus
industriel):

Gérard BLANCHARD – Président de
l'Université de La Rochelle

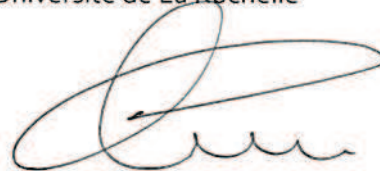


Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°5
(Géothermie, bâtiment intelligent):

Thierry ALLARD – Président du Pôle de
compétitivité S2E2



Maryline SIMONÉ – Vice-présidente en
charge du développement économique, CDA
La Rochelle



Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°6
(Bâti ancien) :

Laurent CARRARO – Directeur Général d'Arts
et Métiers ParisTech


P. Souin ISARAS


Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°6
(Bioressources pour la construction) :

Bernard DUHEM – Président de C&B



Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°7
(Energie solaire et bâtiment) :

Jean-Pierre JOLY - Directeur général d'INES

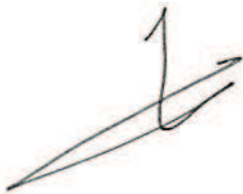


Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°7
(Assemblage, processus de construction,
usages)

Pierre-Olivier BOYER – Président du Pôle
Innovations Constructives

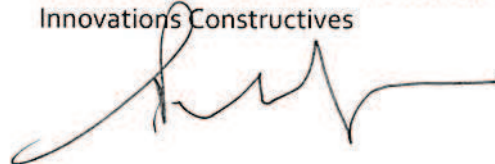


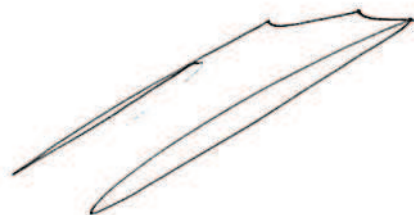
Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°8
(Bois et construction durable) :

Georges-Henri FLORENTIN - Directeur
Général FCBA



Plate-forme Bâtiment-Energie Grenelle n°10
(qualité d'usage, technologies avancées,
processus optimisé) :

Daniel BANCON – Président du Cluster Eskal
Eureka



Par leur signature, les organismes suivants apportent leur soutien à la démarche de réseau des Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle :

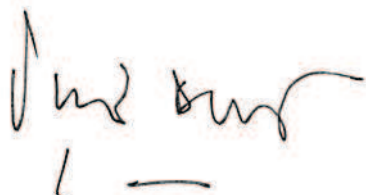
Le Comité stratégique du Plan Bâtiment, représenté par **Philippe PELLETIER**, Président



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, représentée par **François LOOS**, ancien Ministre, Président



OSEO, représenté par **François DROUIN**, Président Directeur Général



Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), représenté par **Bertrand DELCAMBRE**, Président

